



**AFFICHAGE DES PRIX (rémunération au 01.01.2019 – Taux TVA applicable 20.00 %)**

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.  
Elle sera d'un montant irréductible fixé sur le prix de vente conformément au barème ci-après.

**HONORAIRES TRANSACTION T.T.C A LA CHARGE DU VENDEUR :**

- Prix de vente inférieur à 50 000 € = 10 %
- Prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € = 8 %
- Prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € = 7%
- Prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € = 6 %
- Prix de vente compris 200 001 € et 300 000 € = 5.5 %
- Prix de vente compris entre 300 001 € et 400 000 € = 5 %
- Prix de vente supérieur à 400 001 € = 4 %

**Délégation de mandat : les honoraires applicables seront ceux de l'agence qui détient le mandat.**

\*\*\*\*\*

**HONORAIRES LOCATION T.T.C**

**Pour le bailleur : Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 10€/ m<sup>2</sup> pour les biens en zone A et 12€ / m<sup>2</sup> pour les biens en zone A bis.  
Frais d'établissement de l'état des lieux 3 € / m<sup>2</sup>. Honoraires d'intermédiation 100 € forfaitaires.**

**Pour le locataire : Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 10€/ m<sup>2</sup> pour les biens en zone A et 12 € / m<sup>2</sup> pour les biens en zone A bis.  
Frais d'établissement de l'état des lieux 3 € / m<sup>2</sup>.**

\*\*\*\*\*

**HONORAIRES GESTION LOCATIVE H.T**

**5,00 % Hors Taxes du loyer mensuel charges comprises (gestion) avec un minimum de facturation mensuel fixé à 8,36 € Hors Taxes.**

**Assurance Garantie Loyers impayés : 2.30 % (ORIAS MIA N° 1606393)**

\*\*\*\*\*

**HONORAIRES ANNEXES DE GESTION H.T**

**80 € HT forfaitaires pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers.**

**Vacation horaire 75 € HT/ heure pour toute autre prestation annexe (suivi de sinistre, suivi ou réception de travaux, etc...).**